

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°3-2025 | Mars (2025) | 1 €





L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442

Directrice de
publication :
Magali LARDEUX

Sommaire

- 2/3 Édito de Magali
Attaques LFSS sur la
sécurité sociale
- 4 AG UDR
- 5 AG CHU
- 6 Conclave
- 7 Mobilisation contre la
guerre
- 8 AFOC/Accidents du
travail dans le 49
- 9 Changement
de secrétaire
départementale DGFIP
- 10 AG des PCET
- 11 « Pain Paix Liberté »
- 12 Mobilisation EHPAD
- 13 Mobilisation protection
de l'enfance
- 14/15 80 ans Sécurité Sociale

Un grand coup d'accélérateur vient d'être donné pour une « politique de défense » sur tout le continent européen.

Il faudrait « réarmer les pays d'Europe » pour « se défendre contre la Russie » et pour « aider l'Ukraine ».

Mais qu'ils soient ukrainiens ou russes, les salariés ne veulent pas que leurs enfants soient enrôlés!

Ils ne veulent pas de cette guerre!

Ils ne veulent pas mourir pour les intérêts des capitalistes!

Malgré le bourrage de crâne médiatique, nous savons — car nous en sommes — que les travailleurs des pays d'Europe ne veulent pas de ces perspectives de barbarie qui s'illustre dans des sommets d'horreur à Gaza, ni de l'« effort » voulu par les va-t-en-guerre heurtant de plein fouet les conquêtes sociales.

En France, le Budget de l'État et la Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2025, imposés par 49-3 et non censurés, vont aggraver dangereusement l'accès à l'emploi, à des soins, aux services publics, l'accès à l'Université pour

nos jeunes, à la culture... 32 milliards d'économies sur la « dépense » publique! 50 milliards d'économies sur le dos des salariés au total! Au total?

Pas tout à fait... puisqu'il en faut toujours plus pour leur réarmement.

Déjà, les conséquences sont désastreuses. Dans le département, les articles de presse défilent pour annoncer la fin de vie d'associations ou de festivals liée aux coupes Morançais, la fin de l'assurance des locaux du Conseil Départemental (collèges...) et les appels d'offre au rabais dans la protection de l'enfance liés aux coupes Dabin.

Malgré les alertes, les avis unanimes, le gouvernement MACRON/BAYROU et ses relais locaux entendent poursuivre. Pourtant, le Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté vient de rendre un avis très critique sur la réforme du RSA liée à la Loi Plein Emploi qui va entraîner une surcharge des radiations et précipiter le basculement vers

une pauvreté extrême. Malgré l'avis unanime des organisations syndicales, tout fonctionnaire en arrêt maladie perd 10 % de sa rémunération depuis le 1er mars 2025 rendant ces métiers de moins en moins attractifs.

Concernant notre santé, malgré des dispositions censurées par le Conseil constitutionnel (comme par exemple l'obligation d'accepter le covoiturage sanitaire pour être remboursé! ...), le gouvernement entend avancer en dehors du cadre légal dans son objectif de suppression du service du contrôle médical simplement reporté au 1er octobre 2025...

Le détail des dispositions montre la volonté gouvernementale d'en finir avec notre Sécurité Sociale et de continuer à creuser un « trou fictif » conséquence des cotisations patronales manquantes. Pour rappel, les exonérations patronales s'élèvent à 80 milliards d'euros par an!

Et alors que le gouverne-

ment MACRON nous a volé deux ans de vie à la retraite, il nous propose maintenant d'abonder de 500 euros pendant 5 ans un livret pour aller tuer d'autres travailleurs...

De qui se moque-t-on ?

Certes, Emmanuel MACRON ne signe pas, comme TRUMP, de décret pour « éliminer le Ministère de l'Éducation », la purge de fonctionnaires et de travailleurs immigrés est moins « brutale ».. mais tous les ingrédients de la mise en œuvre d'une politique autoritaire d'immense casse sociale et de division des salariés – y compris sur des bases racistes — sont là!

La marche est forcée, passant outre une cote de « confiance » au plus bas, le gouvernement fait fi des revendications portées par les organisations syndicales et cherche à s'appuyer quand il le peut sur celles qui versent dans l'« union sacrée ».

De ce côté là, il peut compter sur la CFDT qui demande une « hausse d'impôts pour financer l'effort de guerre » et la poursuite des discussions sur la ca-

pitalisation avec le MEDEF dans un « village retraites », suite du conclave...

La CGT a fini par suivre FO et par sortir de ce piège : on ne peut que s'en féliciter. Pour autant, elle maintient un calendrier de journées d'actions qui ne permet pas de victoires pour les salariés et permet au gouvernement de poursuivre la casse.

Dans ce contexte, la Confédération FO a réaffirmé dans une déclaration le 6 mars 2025, qu'elle « ne veut participer ni à l'instrumentalisation ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs. »

Nos syndicats FO sont là pour aider les salariés à faire aboutir leurs revendications pas pour aider le gouvernement.

C'est ce qu'ils font sur la question des salaires : à St Georges-sur-Loire Mâder, FO obtient 50 euros mensuels nets pour tous et un SMIC amélioré à 1646 euros, à la Goupille Cannelée à Avrillé, les ca-

marades obtiennent 2,5 %, le syndicat des territoriaux organise la bagarre pour que les agents des crèches municipales obtiennent 100 euros nets mensuels, nos camarades de l'action sociale et de la santé privée se mobilisent le 1er avril 2025 contre la mise en place d'une Convention Nationale Unique au rabais et pour leurs salaires, à la SADEL, FO se bat pour le maintien des 53 emplois menacés (sur 150!),...

Une chose est sûre, les syndicats FO du Maine-et-Loire sont à la bagarre !

Nous n'arrêterons pas de revendiquer et de chercher les moyens d'arrêter la casse de nos conquêtes sociales.

Tous les Secrétaires de syndicats sont invités à la Commission Administrative élargie du lundi 7 avril qui précédera le CCN des 8 et 9 avril pour faire le point sur la situation, nos revendications et nos actions.

NON à « l'union sacrée » et à l'« économie de guerre », oui aux revendications !

L'adoption de la loi de finances 2025 et de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 imposées à coup de 49-3 s'attaquent aux malades !

A compter du 1er mars 2025, les fonctionnaires qui seront en arrêt n'auront plus le droit au maintien intégral de leur rémunération passant de 100 % à 90 % de leur rémunération.

Pour les salariés du privé, ce sera à compter du 1er avril qu'une baisse du plafond des indemnités journalières va s'appliquer. Le gouvernement a publié un décret le 20 février 2025 en ce sens.

Le plafond maximal de l'indemnité journalière à 1.4 fois le SMIC au lieu de 1.8 auparavant.

Concrètement, l'indemnité journalière maximale passerait de 53,31 € à 41,47 €.

Cette diminution s'appliquera à tous les salariés dont la rémunération dépasse 1,4 SMIC soit une baisse estimée à 360 € bruts. Cette diminution s'appliquant à tous les arrêts maladie (en lien ou sans lien avec une ALD).

Mesure inique qui jettera encore plus dans la précarité les travailleurs fragilisés par leur état de santé qui verront leurs IJ diminuer. Mais que va-t-il se passer pour les travailleurs qui ont un maintien de leur salaire en cas d'arrêt maladie soit via leur prévoyance soit par l'employeur ?

Le danger est grand de voir les droits conventionnels remis en cause !

EN DIRECT DES SYNDICATS

L'Union Départementale des retraités FO du Maine-et-Loire a tenu son assemblée générale le 27 février

Sous la présidence de Paul Barbier, secrétaire adjoint de l'UCR FO une cinquantaine de camarades étaient présents.

Magali Lardeux, secrétaire générale de l'UD FO 49, était présente à la tribune. Nos camarades Monique Renaud, secrétaire de l'UDR 44 et Claire Compain qui l'a précédée dans cette fonction, nous ont fait l'amitié de leur présence.

Après le rapport présenté par le secrétaire, Jean-Jacques Nicolai, une discussion passionnante s'est engagée, au sujet du « conclave » d'abord, puisque nous apprenions quelques minutes avant le début de la réunion que notre confédération FO avait pris la décision de le quitter, au sujet des nécessaires mobilisations pour un cessez-le-feu au Moyen-Orient, en Ukraine et partout dans le monde, au sujet des conséquences désastreuses des budgets Bayrou en particulier pour les retraités.

Magali Lardeux a indiqué aux participants que de nombreux secteurs sont engagés dans des conflits (CHU, France-Travail, Mutualité, Enseignement, industrie, jeunesse...) souvent victorieux.

Paul Barbier a conclu en développant sur l'activité de l'UCR, les difficultés rencontrées au sein du groupe des 9 du fait de l'attitude de la CGT notamment (mais l'unité sur la base de revendications claires reste d'actualité, a-t-il précisé) et sur les perspectives d'action.

La résolution présentée dont vous trouvez un extrait ci-après, a été amendée et adoptée à l'unanimité :



« Pain, paix liberté

L'Assemblée générale se prononce pour la paix dans le monde, le cessez-le-feu permanent en Palestine, au Liban, en Ukraine et dans tous les autres conflits.

Elle soutient tous ceux qui défendent ces exigences. De même, l'AG dénonce les exigences de l'OTAN et du président des USA qui demande aux gouvernements européens de multiplier par 2,5 les budgets des armées au détriment des retraites, des services publics et des protections sociales.

L'AG appelle les retraités à participer aux manifestations qui se tiennent régulièrement pour la paix au Moyen-Orient et, en particulier, elle les appelle à rejoindre le cortège Force Ouvrière dans la manifestation du 1er mars pour exiger le cessez-le-feu permanent en Palestine

Pour l'indépendance syndicale, non au conclave

Résultat de la censure rejetant le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, suivie de la démission du gouvernement Barnier, les pensions et retraites ont été augmentées de 2,2 % au 1er janvier 2025 comme le prévoient les articles L161-23-1 et L161-25 du Code de la Sécurité sociale.

Pour l'Assemblée générale, c'est une victoire qui en appelle d'autres!

• *Considérant que le "conclave" décidé par le Premier ministre Bayrou et qui tient sa première réunion aujourd'hui même est une opération politique destinée à associer les confédérations syndicales à l'application des plans gouvernementaux, et en particulier au maintien de la retraite à 64 ans,*

• *Considérant que ce "conclave" est aussi destiné à donner un délai de trois mois au gouvernement et à renvoyer aux calendes grecques la mobilisation pour exiger l'abrogation de la réforme des retraites,*

l'AG a pris connaissance des nombreuses prises de position de nombreuses structures de notre Confédération dont notre UDR, demandant que le bureau confédéral ne participe pas à ce conclave, et se félicite que le bureau confédéral les ait entendus puisque nous apprenons, en AG, que FO "quitte le conclave".»

Les instances ont été renouvelées, elles aussi à l'unanimité.

La réunion s'est terminée par le traditionnel pot fraternel.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Vous trouverez en quatrième de couverture le tract « Déchiffrer l'économie »

Il est très apprécié. L'UD a donc commandé à la Confédération 500 livrets.

Ils seront bientôt disponibles.

Si vous souhaitez que l'on vous en mette de côté, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

S'il faut refaire une commande, nous la ferons !

AG du syndicat FO du CHU

110 militants étaient réunis le 28 février dernier pour l'assemblée générale de leur syndicat.

C'était une Assemblée Générale combative, conviviale, où plus d'une vingtaine de camarades ont pris la parole revenant sur de nombreux combats :

- Celui des ASH contre les réorganisations,
- La grève de la stérilisation et les premières avancées obtenues,
- Le combat pour les contractuels hors UE,
- Celui de la blanchisserie et les premières avancées obtenues pour les contractuels,

- La pétition des collègues de Biologie et l'obtention d'un assouplissement des règles de badgeage,
- La grève des adjointes administratives et l'obtention de plus de 70 avancements au grade AMA,
- L'occupation du site de Saint Nicolas



« Unis nous sommes forts ! »

C'est par ces mots que Ginette, ASH de nationalité hors Union européenne a commencé sa prise de parole. Elle a ensuite expliqué le combat mené par les contractuels, dont la nationalité ne permet pas l'accès au statut de fonctionnaire, pour obtenir un CDI plus rapidement. Grâce à la détermination de ces agents et au syndicat, le délai est passé de 3/4 ans à 2 ans.

Il a également été question des mesures que la direction du CHU vient d'annoncer contre le personnel pour résorber un déficit lié au manque de moyens alloués par le gouvernement. Elle prévoit

entre autres :

- La diminution de plus de 150 mensualités de remplacement sur juillet et août comparative-ment à 2024,
- La diminution de 40 ETP de mensualités de remplacement pour les arrêts sur l'année.

Ces mesures sont synonymes de nouvelles contraintes dans les services, notamment pour les congés d'été 2025. Le syndicat FO a pris l'initiative d'une lettre ouverte qui exige le recrutement des remplacements indispensables.

Les camarades revenus sur les

moyens à mettre en place pour la satisfaction de toutes les revendications, au CHU comme ailleurs. Construire le rapport de force partant des services et l'élargir, car les problèmes sont les mêmes partout. C'est sur ce constat que le syndicat FO du CHU s'est adressé à tous les syndicats FO des centres hospitaliers de la région. Le 5 février dernier, nous étions 18 syndicats réunis à l'UL d'Ance- nis pour commencer à réfléchir aux moyens d'action.

Le rapport moral et d'activité pour l'année 2024 a été voté à l'unanimité ainsi que le rapport de trésorerie.

ACTUALITÉS

Un « Conclave » sans FO, un conclave mort !

La confédération a annoncé, jeudi 27 février 2025, son refus de participer au « conclave » sur les retraites (vous trouverez ci-après la déclaration liminaire qu'a lu Michel Beugas, secrétaire confédérale mandaté au conclave par FO).

« Le 20 février, les organisations syndicales ont reçu le rapport de la Cour des comptes sur les retraites. Ce rapport confirme que la réforme des retraites de 2023 est injuste, brutale et injustifiée.

Pour autant, la Confédération Force Ouvrière est conviée à une première réunion d'échange sur les retraites ce jeudi 27 février. Concernant la concertation sur les retraites, Force Ouvrière l'a dit depuis le début : « Ni le format, ni le périmètre, ni la méthode ne nous conviennent ! ». Nous n'avons pas été entendus.

La revendication de Force Ouvrière est et reste l'abrogation de la réforme des retraites de 2023. Or l'exécutif, depuis le 20 février, communique en disant que l'on ne peut pas toucher aux 64 ans, ni au périmètre financier.

La lettre du chef du gouvernement est un vrai carcan. Elle va forcément réduire le champ des possibles sur les solutions que nous pourrions trouver. Le risque est grand que cela aboutisse au maintien du statu quo, avec un âge légal qui restera ancré sur les 64 ans. En définitive, d'une part, nous ne pourrions pas toucher à la borne d'âge et d'autre part, ce seront encore les salariés auxquels les efforts seront demandés, or le déficit actuel est de 6 milliards d'euros alors que les aides publiques aux entreprises sans aucune contrepartie représentent 173 milliards d'euros.

De plus, le mélange des genres entre les régimes de retraite du privé, du public et des régimes spéciaux, des indépendants et des agriculteurs, laisse supposer un projet de retraite universelle par points que nous rejetons

toujours.

Nous ne sommes pas légitimes pour parler des régimes de retraites des agriculteurs ni de ceux des indépendants.

Nous ne participerons ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans un processus gouvernemental dit « délégation paritaire permanente ».

Pour FO, l'équilibre financier des régimes de protection sociale ce sont les cotisations et donc l'augmentation du taux d'emploi.

Pour autant, Force Ouvrière souhaite que des discussions sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, la reconversion professionnelle, la pénibilité, la formation professionnelle tout au long de la vie, les entretiens de fin de carrière, les temps partiels subis, la conditionnalité des exonérations de cotisations sociales et les salaires soient mis en œuvre dans le cadre de l'article L1 du Code du travail pour trouver des solutions dans le cadre de la pratique contractuelle et conventionnelle à laquelle Force Ouvrière est très attachée.

Un simulacre de concertation

FO dénonce une tentative d'intégrer les organisations syndicales dans ce simulacre de concertation qui n'a rien à voir avec une négociation, orchestrée par le Premier Ministre BAYROU, dans sa forme et dans son contenu.

Les différentes déclarations des dernières semaines ne laissent aucun doute sur l'objectif de ce « conclave » (« retraite par capitalisation », « retraite par points »,...). Le 1^{er} Ministre BAYROU avait fixé la feuille de route : « mettre en équilibre les comptes d'ici à 2030 ». Il avait par ailleurs indiqué que si nous n'étions pas capables de nous

mettre d'accord en 3 mois de discussions, ce serait la loi actuelle qui s'appliquerait... Bref, le corporatisme.

Si FO est attaché à la négociation, par cette décision, nous réaffirmons notre refus d'être instrumentalisés ou intégrés dans un processus gouvernemental de « délégation paritaire permanente ».

Nous ne sommes pas les domestiques du 1^{er} Ministre !

Il n'est donc pas question de revenir sur l'âge de départ à 62 ans, le Medef ayant d'emblée annoncé qu'il y était opposé.

Force Ouvrière dénonce le format, le périmètre et la méthode de la concertation sur les retraites, soulignant que sa revendication d'abrogation de la réforme de 2023 n'a pas été entendue. FO dénonce également le cadre restrictif imposé par l'exécutif, qui exclut toute modification de l'âge de départ à 64 ans et du périmètre financier.

FO s'oppose à ce qu'on demande encore des efforts aux salariés, alors que le déficit actuel de 6 milliards d'euros contraste avec les 173 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises sans contrepartie.

FO rejette également le mélange des différents régimes de retraite, y voyant un projet de retraite universelle par points.

Le 16 mars le premier ministre a fermé la porte au 62 ans signant la mort définitive du conclave !

La réponse de la CGT a été d'en sortir à son tour, mieux vaut tard que jamais...

Quant à la CFDT, elle est au-dessus de ça ... Puisque Mme Léon se considère comme la seule adulte dans la pièce... et veut ouvrir un nouveau conclave «en dehors du cadre contraint» par le gouvernement...

Mobilisation contre la guerre le 1^{er} mars

Environ 600 personnes étaient présentes, dont une trentaine de camarades FO.

Vous trouverez ci-dessous l'intervention, très applaudie, qu'a faite Magali Lardeux, secrétaire générale de l'UD FO 49

« Je vous apporte le Salut fraternel des syndicats FO du Maine-et-Loire. Tout d'abord, merci à ceux qui ont répondu présents ce jour. L'UD FO dénonce depuis des mois, la marche à la guerre d'un capitalisme en crise... Nous sommes à un point de bascule : Tandis que la jeunesse ukrainienne et russe meurt par centaines de milliers depuis trois longues années, quelques hommes se partagent le monde, les sols, le minerai, les "richesses" souterraines... Donald TRUMP souhaitant même transformer GAZA vidée de ses habitants massacrés ou déportés, en "Côte d'Azur du Moyen-Orient"! L'Union départementale maintient un positionnement ferme contre la guerre : l'augmentation des budgets militaires (qui devraient atteindre 5 % du PIB pour satisfaire TRUMP) est contraire à la satisfaction des revendications, aux droits fondamentaux des travailleurs, aux conquêtes ouvrières du monde entier.

Fidèle à ses principes "pain, paix, liberté", l'UD FO 49 soutient les manifestations pour le Cessez-le-feu au Moyen-Orient, l'arrêt des livraisons d'armes et du génocide. Voilà pourquoi elle a appelé ses adhérents à manifester ce samedi 1^{er} mars à ANGERS.

En effet, c'est le rôle du mouvement ouvrier organisé, de maintenir le cap des revendications et de se lever contre la barbarie, de dénoncer les tentatives de division des classes ouvrières dressées les unes contre les autres pour des intérêts économiques qui ne sont pas les leurs.

La guerre totale infligée aux gazaouis, la brutalité inouïe des bombardements équivalents à la puissance de feu de deux bombes nucléaires qui se sont abattues sur la bande de GAZA depuis 17 longs mois et qui continuent de tuer au-delà : en Cisjordanie, au Liban... la déshumanisation, le massacre d'enfants, les cortèges de prisonniers retenus dans des geôles israéliennes, depuis des décennies pour certains, sans procès, le sort des médecins comme celui du Dr Abu Hussam SAFIYAH,... soulèvent



l'indignation partout dans le monde, des soignants ou des étudiants américains très mobilisés contre ce génocide, jusqu'à Tel-Aviv où il existe une classe ouvrière hostile au gouvernement NETANYAHOU.

Chacun sent que ce qui s'abat sur la population palestinienne, l'impérialisme peut décider qu'il s'abat demain sur lui. Notre solidarité envers le peuple palestinien, c'est l'expression de notre internationalisme qui nous constitue comme mouvement syndical et nous amène à saluer les syndicats qui poursuivent leurs tâches de défense des travailleurs malgré les bombes, comme Arab Union Workers. Mais nous alertons aussi les travailleurs français : le génocide en Palestine s'inscrit dans une marche à la guerre généralisée qui n'épargnera que ceux qui en tirent des profits et il nous revient ici de dénoncer la complicité d'Emmanuel MACRON et ses gouvernements qui invente une immunité pour NETANYAHOU et qui livre les armes. Déjà en France les 413 milliards de budget militaire, c'est le démantèlement des conquêtes des travailleurs et de leur niveau de vie.

Là-bas, l'hôpital est bombardé systématiquement, ici il est démantelé et l'on meurt aujourd'hui aux urgences sur un brancard dans un couloir après avoir attendu 120 heures, c'est le budget austéritaire de Christelle MORANCAIS présidente de la région contre la culture le planning familial, les missions locales, la vie associative; c'est les plans de licenciements dans l'industrie dont seule,

celle tournée aujourd'hui vers l'armement se "porte bien"; ce sont les libertés démocratiques menacées, les manipulations médiatiques, la répression qui s'abat sur les voix politiques, associatives, syndicales, étudiantes qui s'élèvent pour revendiquer le cessez-le-feu et dénoncer le génocide en cours à Gaza.

L'UD FO 49 n'appelle pas à la stabilité de cette politique et alerte sur les tentatives d'union nationale utilisée au compte de quelques-uns pour toujours plus d'austérité contre les travailleurs. Le 21 février dernier, Emmanuel MACRON a prôné l'exemple du Danemark, "prêt à repousser l'âge de la retraite à 70 ans pour financer son effort de guerre". Allonger le travail jusqu'à 70 ans? L'exact opposé des revendications des salariés qui exigent l'abrogation de sa réforme des retraites à 64 ans! Et pour pouvoir massacrer davantage! La question du tous ensemble se pose pour mettre un coup d'arrêt à cette politique.

Plus que jamais nous disons :

➡ **Cessez le feu immédiat et permanent!**

➡ **Arrêt du génocide et de la colonisation!**

➡ **Arrêt des livraisons d'armes!**

Pain, Paix, Liberté! »

ACTUALITÉS

L'AFOC vous informe

Augmentation des tarifs de dépannage sur autoroute

Depuis le 1er décembre 2024, les tarifs de dépannage et de remorquage sur les autoroutes françaises ont augmenté de près de 3%. Cette revalorisation annuelle, encadrée par un arrêté publié le 1er novembre 2024, impose en effet une hausse de 2,79% des tarifs pour les interventions de dépannage de véhicules légers (moins de 3,5 tonnes) sur les autoroutes et voies express.

Les tarifs

- Intervention sans remorquage : le tarif passe de 144,52 euros à 148,67 euros.
- Intervention avec remorquage : le montant s'élève désormais à 183,30 euros contre 178,70 euros jusqu'à présent.

— Intervention en dehors des horaires standards : entre 18 h et 8 h ainsi que les week-ends et jours fériés, un dépannage coûte 222,82 euros, et 275,50 euros en cas de remorquage.

Ces tarifs concernent les dépannages en semaine, de 8 h à 18 h. Les dépanneurs agréés par les autorités sont les seuls habilités à intervenir sur les autoroutes et peuvent être contactés via les bornes d'urgence orange placées le long des voies, ou directement en prévenant la gendarmerie.

- Peuvent s'ajouter au prix du forfait dépannage ou remorquage sur autoroute :
 - les pièces nécessaires à la réparation de la voiture,
 - le temps passé à la réparation au-delà de 30 minutes.

L'AFOC rappelle qu'en cas de remorquage, le véhicule est conduit :

- au garage de la dépanneuse,
- au lieu choisi par l'automobiliste, s'il n'est pas situé à plus de 5 kilomètres de la sortie d'autoroute.

Nos conseils

- Pour faire face à une panne :
 - Voyez l'opportunité de souscrire à une assurance assistance : elle peut prendre en charge tout ou partie des frais de dépannage.
 - Conservez les numéros d'urgence : ayez toujours sous la main les coordonnées de votre assureur et des services d'urgence.
 - Soyez prévoyants : vérifiez l'état de votre véhicule avant de partir et emportez avec vous le nécessaire en cas de panne (gilet jaune, triangle de présignalisation, etc.).

11 morts au travail dans le département en 2024 !

Le travail c'est la santé ! Enfin, pas vraiment. Dans son bilan 2024, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités comptabilise 11 accidents du travail mortels.

L'UD FO 49 a participé au bilan d'activités de la DDETS du Maine-et-Loire fin février.

L'inspection du travail n'a pas vraiment à démontrer de son utilité. Les chiffres sont là pour le rappeler. Sur l'année passée, l'organisme est intervenu 2421 fois, dont 57 % pour des contrôles. 42 procès-verbaux ont été dressés, ainsi que 9 transactions pénales. 22 amendes ont été distribuées, dont la moitié pour des problèmes d'hygiène et un quart liés à la durée du travail.

9343 accidents du travail ont donné lieu à un arrêt de travail, un chiffre en augmentation et il n'est question que des accidents déclai-

rés. 110 accidents ont été notifiés par les services de l'ordre et/ou ont fait l'objet d'une enquête de l'Inspection du Travail. Parmi ces accidents, 20 sont considérés comme graves, c'est à dire ayant causé des blessures, des brûlures, voir des amputations.

11 accidents du travail ont été mortels, dont 2 suicides sur le lieu de travail.

Le travail ne doit plus être une source de souffrance et de mort !

Mais, il ya aussi des améliorations. La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités met en avant un index égalité professionnelle à 89 pour le Maine-et-Loire. Plus le score est proche de 100, plus l'égalité entre les femmes et les hommes est présente.

De même 86 % des entreprises du département sont couvertes par un accord d'entreprise, portant majoritairement sur l'égalité pro-

fessionnelle et l'épargne salariale. Cependant, l'inspection note que la qualité des accords laisse à désirer et révèle 158 mises en demeure. 9 entreprises ont fait l'objet d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Près de 400 emplois ont ainsi été concernés en 2024 dont 186 pour la chaîne d'habillement IKKS et 55 pour le réparateur mécanique 909. À la parution du rapport, les chiffres pour l'entreprise Michelin à Cholet n'ont pas été communiqués puisque les départs se feront par vague jusqu'en 2026. 955 personnes sont employées sur le site de Cholet en attendant la fermeture définitive.

Enfin, en ce qui concerne le repos dominical, les demandes de dérogation préfectorale sont en légère baisse, 13 en 2024 contre 17 en 2023, 10 accordées en 2024, contre 13 accordées en 2023.

FO s'oppose au travail du dimanche.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Nouvelle secrétaire départementale à la DGFIP



Manuela Bodin, Christel Lucas et le Trésorier de la section Romuald Wiart.

Changement à la tête du syndicat FO DGFIP. Manuela Bodin est désormais la nouvelle secrétaire départementale.

Bonjour, Manuela et Christel, pourriez-vous vous présenter, ainsi que votre parcours militant ?

Manuela : Je m'appelle Manuela BODIN, je suis contrôleur des Finances Publiques et je travaille à la cité administrative d'Angers dans un service de contrôle fiscal. Au départ j'étais adhérente dans un autre syndicat. J'ai rejoint FO en 2004 parce que je me retrouvais plus dans les valeurs de ce syndicat et notamment les valeurs de liberté et d'indépendance. J'ai commencé vraiment mon parcours militant en 2005. C'est mon mari, représentant FO en CAP à l'époque qui a suggéré mon nom au secrétaire départemental pour devenir trésorière de la section de l'Orne. Je suis devenue représentante en CHSCT à la même époque. J'ai assuré ses fonctions dans l'Orne jusqu'en septembre 2013, date de ma mutation dans le département du Maine-et-Loire. J'ai été contacté par Christel avant mon arrivée et il m'a proposé de continuer de

représenter FO en CHSCT dans le département, rôle que j'assume encore aujourd'hui en formation spécialisée. Je suis aussi représentante en CSA et était secrétaire départementale adjointe pendant 6 ans.

De mon arrivée dans le département, je me rappelle de l'accueil bienveillant des camarades FO lors de la première réunion de comité de la section et des discours plus revendicatifs que ce que je connaissais jusqu'alors. Ça m'a motivée pour m'impliquer encore plus.

Christel : Je m'appelle Christel LUCAS, je suis contrôleur des Finances Publiques et je travaille à la cité administrative d'Angers au Service des Impôts des Particuliers. J'ai adhéré à FO dès mon entrée au Trésor Public en 1991. J'ai commencé à militer à mon retour dans le département en 1993, après une première affectation à Paris. J'ai siégé pour FO dans toutes les commissions paritaires. Je suis rapidement devenu secrétaire départemental adjoint et de 2010 à ce jour, j'étais secrétaire départemental. J'ai été élu conseiller syndical national FO DGFIP en 2022 et dernièrement j'ai été élu membre du bureau de

l'UD FO et coordinateur de la FGF FO.

Le comité départemental de la section a élu une nouvelle secrétaire, pourquoi ce changement ?

Christel commençait à avoir beaucoup de mandats et souhaitait passer la main. Manuela s'impliquait de plus en plus dans la gestion de la section, le choix de ce changement s'est fait naturellement. Depuis quelques années, de plus en plus de militants s'investissent et c'est aussi l'occasion pour nous de réorganiser la section afin de construire l'avenir.

Quels sont les combats actuels et de manière générale les revendications des agents de la DGFIP ?

La revendication principale actuellement, c'est l'abrogation de la réforme des retraites. En ce moment, on subit le fonctionnaire bashing et on se bat contre l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois qui dégradent le service public et les conditions de travail des agents. On se bat aussi contre le jour de carence, pour la revalorisation du point d'indice, pour le versement de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), pour le respect du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers, pour l'abandon de la baisse de 10 % de l'indemnisation des arrêts maladie...

Quelle est la place de l'interprofessionnelle dans votre militantisme ?

La section FO DGFIP a toujours participé à l'interprofessionnel, d'ailleurs actuellement, Christel est membre du bureau de l'UD et notre camarade Cyril Mey siège à la commission administrative. Nous pensons que c'est l'unité du public et du privé qui fera aboutir les revendications, notamment sur les retraites et sur les salaires.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Syndicat des PCET : une année combative !



Rencontre avec Nicolas Plard le secrétaire du Syndicat

Nicolas peux — tu te présenter ?

NP : Je suis Nicolas Plard, secrétaire du syndicat des personnels des collectivités et établissements territoriaux (PCET), je suis adhérent depuis 2005. Quand Patrice Bouyer est venu sur mon lieu de travail pour me donner de l'info, il a éveillé en moi la conscience de classe.

Depuis quand es-tu secrétaire des PCET ?

NP : Depuis 2019 quand Joseph Amicel est parti à la retraite.

Peux-tu en dire plus sur les PCET ?

Nous sommes le syndicat FO des agents de toutes les communes du département qui dépendent du CDG (au moins pour leur commission administrative paritaire) soit 362 communes.

Ton AG a eu lieu récemment, quels ont été les gros combats et les revendications des camarades des

PCET en 2024 ?

Au niveau national les deux grosses revendications sont :

- Le dégel du point d'indice
- L'abrogation de la réforme des retraites

Au niveau local à Loire Authion nous avons mené deux gros combats :

- L'annualisation pour les agents du service enfance jeunesse: les plannings sont incompréhensibles pour les agents et la commune fait ce qu'elle veut en termes de temps de travail.

Par exemple si la commune n'équilibre pas le planning d'un agent et lui a fait faire moins de 1607h en 2024 et bien la commune pense qu'elle a le droit de les faire récupérer par l'agent en 2025.

Les agents sont contre.

C'est à leur employeur d'équilibrer les plannings !

- L'école inclusive sans les moyens adéquate à pour conséquence de mettre en insécurité les atsem... Certaines subissent des violences quotidiennes de la part d'enfants. Ces mêmes enfants sont maltraités par un système qui ne met pas tout en œuvre pour qu'ils soient bien à l'école. En effet beaucoup d'enfants attendent longtemps avant de bénéficier d'AESH à la hauteur de leurs besoins.

À St Barthélémy d'Anjou, la proposition des élus d'augmenter le RIFSEEP de 15 € brut par mois, a été vécue comme une provocation par les agents.

Suite à cela les agents se sont organisés et ont exigé 150 € d'augmentation du régime indemnitaire. Afin de faire entendre leur revendication, la grève a été décidée, elle a eu pour conséquence l'arrêt des services de cantine et périscolaires.

Devant la pression des agents et des parents, la municipalité a lâché 40 €/mois !

Au niveau départemental une pétition pour l'augmentation dans toutes les communes du Régime indemnitaire a été proposée

Quels sont les combats pour 2025 ?

Pour 2025 les combats ne manquent pas, nous allons continuer à nous battre pour l'augmentation du point d'indice et l'abrogation de la réforme des retraites. Nous avons adressé une lettre à tous les maires du département leur demandant de ne pas appliquer la baisse de la rémunération en cas d'arrêt maladie.

Nous avons sollicité notre fédération afin qu'elle nous envoie dès qu'elle en aurait connaissance les premières délibérations allant dans ce sens.

Lors de la présentation du projet devant le Conseil commun de la fonction publique (CCFP) le 11 février : non seulement les organisations syndicales, mais aussi les employeurs territoriaux, se sont prononcées contre. Les premières délibérations ne devraient pas tarder à nous être remontées puisque le décret d'application prenait effet au 1er mars.

Suivez l'UD sur Facebook !

Pour la retrouver tapez UD FO 49 dans la barre de recherche Facebook ou scannez le QR code ci-contre





Communiqué de presse

« Pain, Paix, Liberté ! »

Lors de son « Adresse aux français », le Président de la République a voulu alerter la population sur les bouleversements géopolitiques au niveau international et les menaces qui pèsent sur la sécurité de notre pays et sur la paix.

FO veut rappeler son attachement indéfectible à la paix et à l'expression « Pour le pain, la paix, la liberté » qui rappelle l'engagement historique de FO, incarné dès ses origines par son fondateur Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix en 1951.

Ce discours alarmiste et inquiétant, à plus d'un titre, voudrait nous inviter à reconsidérer l'ensemble de nos politiques publiques et met l'accent sur un effort budgétaire sans précédent à réaliser donnant la priorité à la défense et au réarmement.

Pour FO, les nouvelles priorités budgétaires ne doivent en aucun cas conduire à plus d'austérité pour des politiques aussi essentielles que l'enseignement, la santé, la sécurité sociale (qui fête ses 80 ans cette année), la solidarité ou les droits sociaux. FO souligne que les politiques économiques menées depuis de trop nombreuses années ont conduit à affaiblir notre tissu productif et industriel, notre appareil de formation et nos services publics.

FO ne saurait accepter que les salariés soient contraints à des efforts et des sacrifices alors que des moyens budgétaires peuvent être mobilisés dans la manne des aides publiques versées aux entreprises, sans contrôle ni conditions, dans la lutte contre l'évasion fiscale ou dans la taxation des dividendes, dont le montant atteint des niveaux records, de près de 100 milliards d'euros en 2024.

Sans être indifférente à la sécurité de la nation, FO ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.

FO dénonce les postures va-t'en guerre et toute escalade guerrière, d'où qu'elles viennent, et continue d'appeler à une résolution pacifique de tous les conflits dans le respect du droit international avec un engagement des autorités françaises en ce sens.

Paris, le 6 mars 2025

Contact :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Secrétariat général

✉ fsouillot@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.86.01

EN DIRECT DES SYNDICATS

Mobilisation dans les EHPAD du Département



Que ce soit à la Ménitré ou encore à Valanjou en s'organisant avec leur syndicat FO les agents ont obtenu la satisfaction de leurs revendications locales !

À Valanjou

Suite à la mobilisation du 26 septembre, le syndicat Force Ouvrière Les Fontaines a maintenu le dialogue avec l'équipe de direction.

Récemment les camarades l'ont de nouveau rencontré pour faire le point sur la pose des congés d'été pour leurs collègues.

Ils avaient été sollicités, car il y avait une forte inquiétude des agents de ne pas avoir les congés d'été qui pour eux restent le seul répit pour faire face aux conditions de travail compliquées.

Des agents commençaient à évoquer l'idée de quitter l'établissement au vu de cette situation. Les agents étaient dans la crainte de ne pas avoir de congés s'ils ne s'auto remplaçaient pas, comme s'ils étaient la seule variable d'ajustement au manque d'effectifs, faisant fi de leur droit à repos et aux congés. Même si

au niveau des trames, il y a encore des discussions, du travail à mettre en place, cela est une avancée, car la direction a indiqué que les congés des agents de soins étaient confirmés.

Autre victoire, mais pas des moindres, à la fin du premier semestre, des stagiairisations vont avoir lieu : 9 postes AS, AMP, AES, ASH soins, ASH hôtellerie, 1 poste agent technique, 1 poste IDE...

Une chose est sûre, la mobilisation a permis de ne pas laisser le choix à la direction que d'écouter les revendications et d'améliorer les conditions de travail des agents tout en respectant les prises en soins.

À la Ménitré

Après la mobilisation débutée le 10 décembre 2025 les agents accompagnés par le syndicat FO ESBV et le GD FO santé ont obtenu lors d'une dernière séance le 5 mars 2025 l'engagement de la part de la direction de l'ESBV de l'obtention d'un poste soignant supplémentaire sur l'horaire du soir.

Ces victoires sont la démonstration que le rapport de force paye !

Tous les EHPAD du département et de France ont les mêmes problèmes :

- Manque de personnel
- Conditions de travail dégradées
- Prise en charge des résidents qui se dégrade

Dans le département tous les financeurs ont été sollicités le GD à rencontrer le Conseil départemental en charge du financement de la dépendance, et l'ARS en charge du financement du

soin. Tous se renvoient la balle depuis des années.

Bilan : rien n'est fait et la situation se dégrade.

Alors les camarades posent la question :

« Quelles perspectives pour défendre les conditions de travail et de vie dans les Ehpads ? »

Le 19 novembre dernier, près de 10 Ehpads se sont réunis pour faire le point sur les conditions de travail dramatiques dans ces établissements et réfléchir à la mobilisation dans le département.

S'en est suivi des mobilisations (grève, débrayage...) reconductibles les 10, 11 et 12 décembre dans plusieurs Ehpads, mobilisant de nombreux agents.

Dans tous les Ehpads de la santé privée, de la territoriale ou de l'hospitalière, les agents et les résidents sont confrontés aux mêmes problématiques : manque de moyens humains, financiers, sous-effectifs, dégradation des services aux résidents qui paient toujours plus cher, augmentation des inaptitudes et invalidités des agents, gel du point d'indice et absence d'augmentation des salaires....

Le syndicat a alerté l'ARS, le conseil départemental, les directions des établissements, les élus de manière générale.

Tous nous baladent

Ils nous entendent, nous comprennent, mais ne font rien.

Devant ce constat, il semble urgent que nous puissions tous nous réunir pour de nouveau poser nos revendications et décider ensemble des moyens pour obtenir satisfaction.

Aussi, le syndicat Force Ouvrière du groupement départemental des services publics et de santé de Maine et Loire organise une réunion des Ehpads :

Le jeudi 24 avril à 15H salle Pelloutier

EN DIRECT DES SYNDICATS

Action Sociale et Protection de l'enfance

Le Conseil Départemental veut encore lancer des appels à projets.

L'intersyndicale départementale se mobilisait les 12 et 13 mars dernier pour dénoncer le mode de gestion du conseil départementale pour l'aide sociale à l'enfance. Les camarades du SDAS ont alerté Florence Dabin la présidente du conseil départementale que vous trouverez ci-dessous :

« Vous avez décidé de recourir une nouvelle fois à l'Appel à Projet pour modifier la mise en œuvre de la Protection de l'Enfance sur votre département.

Nous stipulons, une nouvelle fois, car vous aviez fait de même en 2016-2017 lorsque, aux côtés de Monsieur Christian GILLET, vous aviez œuvré pour que les modalités d'hébergement des jeunes dans le cadre de la Protection de l'Enfance soient bouleversées.

À l'époque, vous mettiez en avant qu'il était absolument nécessaire de modifier les capacités et les modalités de l'offre départementale pour permettre aux 200 jeunes, en danger au sein de leurs familles et confiés à l'Aide Sociale du département par le Tribunal pour Enfants, de bénéficier d'un hébergement en structures d'accueil spécialisées.

Ce bouleversement avait entraîné des fermetures de structures d'accueil, structures gérées par des associations qui œuvraient dans le secteur de la Protection de l'Enfance depuis des années.

Ces associations ont disparu au profit de Fondations dont Monsieur GILLET, et vous-même supposiez que les fonds propres et les conditions de travail (Convention collective maison) de leurs professionnels viendraient diminuer les coûts de prise en charge des établissements qui hébergeraient les jeunes en situation de danger.

Outre les nombreux licenciements des professionnels concomitants à la disparition de ces associations,



ces Appels à Projet avaient provoqué le déplacement de jeunes sur le département en les éloignant de leurs familles d'origine et en les déracinant du milieu affectif, social, scolaire, etc. où ils tentaient de se reconstruire.

10 ans plus tard où en sommes-nous sur le Maine-et-Loire ?

Contrairement à ce que vous supposiez à l'époque les coûts de l'hébergement des jeunes en situation de danger n'ont pas diminué.

Les conditions de travail et de prise en charge dans les structures d'accueil de la Protection de l'Enfance se sont dégradées au point de provoquer la fuite de professionnels du secteur et d'entraîner de grosses difficultés de recrutement de personnels qualifiés dont ces jeunes en difficulté manquent cruellement.

Aujourd'hui, ce sont 300 enfants repérés en danger dans leurs familles et confiés à l'Aide Sociale du département qui attendent durant des mois de pouvoir bénéficier d'une mesure d'accueil et/ou d'accompagnement adaptée.

Le constat est alarmant, mais, pour autant, vous recourez de nouveau à la formule de l'Appel à Projet pour, cette fois-ci, modifier de nouveau la mise en œuvre de la Protection de l'Enfance en vous en prenant aux mesures d'Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert (AEMO), aux mesures d'Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert dites Renforcées (AEMO-R) et aux mesures de Placement Educatif A Domicile

(PEAD) qui seraient remplacées par des mesures d'Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert Intensive avec Hébergement (AEMO-IH).

Une nouvelle fois vous faites un choix idéologique et financier qui vise, à long terme, à la réduction du coût de ces modalités d'accompagnement.

Ce sont malheureusement les jeunes en situation de danger et les familles en difficulté qui risquent très probablement d'en être les premières victimes sans compter les professionnels qui redoutent déjà les conséquences de cet Appel à Projet sur les moyens qu'ils auront à leur disposition pour exercer leurs missions et la dégradation de leurs conditions de travail.

Madame DABIN, vous êtes Présidente du Groupement d'Intérêt Public national « France Enfance Protégée », Vous présidez l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de Maine-et-Loire, Vous constatez les conséquences néfastes des Appels à Projet de 2016-2017 depuis 10 ans sur votre département,

Pourquoi persévérez-vous dans cette voie ?

Au profit de l'Aide Sociale et de la Protection de l'Enfance de votre département, permettez-nous d'en douter très fortement.

Le Syndicat Départemental de l'Action Sociale Force Ouvrière de Maine-et-Loire

80 ANS DE LA SÉCU

Le Combat Social poursuit sa série d'articles sur les origines, puis la naissance de la Sécurité Sociale. Après en avoir évoqué les prémisses, nous abordons dans cet article l'influence de la Commune de Paris (1870) et celle de la constitution de l'organisation syndicale, la CGT, jusqu'à la loi sur les assurances sociales, avant la seconde guerre mondiale.

L'organisation du prolétariat et les premières conquêtes ouvrières



La Commune de Paris

Parmi les grandes dates du mouvement ouvrier, la Commune de Paris occupe une place bien particulière dans la mesure où c'est la première tentative de prise en main de leur destin par la classe ouvrière. La Commune de Paris n'aura que quelques mois d'existence. Pourtant, ses lois, ses décrets, ses réalisations imprimeront pour longtemps la mémoire ouvrière.

Durant ces quelques semaines, un travail considérable fut engagé.

Par exemple, les décrets sur la famille anticipent sur une législation de la protection sociale en établissant la protection des veuves, des blessés de guerre et de leur famille.

Le 24 avril, le Journal Officiel publie un texte sur l'assistance publique qui stipule que « L'assistance communale ne devra plus être considérée à l'avenir comme une aumône. C'est un devoir pour nous, mandataires du peuple, de soulager sa misère, de soutenir son courage par nos efforts persévérants. »

Un plan prévoit des bureaux d'assistance placés sous la direction d'un comité communal qui prévoit qu'il n'aura rien à voir avec les bureaux de bienfaisance « humiliants dans leur fonctionnement et jusque dans leur nom. »

Toutes ces dispositions n'auront pas le temps de passer dans la réalité, la Semaine Sanglante écrase la Commune et rétablit l'ordre bourgeois de M Thiers.

La Troisième République et l'évolution de la mutualité

Au début de la III^e république, les sociétés de secours mutuels créées sous le Second Empire regroupent plus de 800 000 adhérents.

Dès la chute de l'empire, la disposition de nomination des présidents par l'État est abrogée et ce sont désormais les assemblées générales qui les élisent. Mais elles restent largement dominées par les notables et l'Église qui ne veulent pas abandonner des « missions » qui participent de leur emprise sur la société.

Avec le développement des organisations ouvrières, le mou-

vement mutualiste devient un enjeu politique considérable et, sur bien des domaines, aussi un concurrent.

Il faut attendre le vote de la charte de la Mutualité en 1898 pour voir une évolution du mouvement.

Ainsi, l'article 1 stipule notamment que « Les sociétés de secours mutuels sont des associations de prévoyance qui se proposent d'atteindre un ou plusieurs des buts suivants : assurer à leurs membres participants et à leurs familles des secours en cas de maladie, blessures ou infirmités, leur constituer des pensions de retraite (...) »

Elle précise également dans son article 40 que « Les syndicats professionnels constitués légalement aux termes de la loi du 21 mars 1884 qui ont prévu dans leurs statuts les secours mutuels entre leurs membres adhérents bénéficieront de la présente loi à la condition de se conformer à ses prescriptions. »

Mais, le mouvement mutualiste, même si jusqu'au vote de la loi du 30 avril 1930 sur les assurances sociales a été la seule forme de la protection sociale, il est traversé par les forces politiques et syndicales.

Ainsi, certains de ses responsables proclament la nécessité de « l'accord et la réunion du capital et du travail » chère à l'Église. Ils ne cachent d'ailleurs pas leur objectif qui n'est autre que « en procurant la sécurité à l'ouvrier par la Mutualité et la coopération, à donner un contrepois à l'action révolutionnaire. »

80 ANS DE LA SÉCU

Le syndicalisme réformiste et la loi sur les Assurances sociales

La Situation au lendemain de la Première Guerre mondiale

Au sortir de la guerre, le syndicalisme français est encore regroupé dans une seule CGT, mais il est profondément divisé.

Bien évidemment il ne s'agit pas ici de revenir sur les raisons de la scission qui intervient en 1921 et qui aboutit à la création de la CGTU d'obédience communiste à côté de la CGT « réformiste » dirigée par Léon Jouhaux.

Mais il convient malgré tout de revenir sur les conditions qui vont présider à l'élaboration de la loi sur les assurances sociales.

La position réformiste de la CGT et la loi sur les assurances sociales

La direction de la CGT emmenée par Léon Jouhaux va faire du réformisme son « credo ». Elle considère que la crise vient du décalage entre moyens de production et capacité de consommation et que ces problèmes peuvent être résolus dans le cadre des institutions existantes à condition de les réformer.

Dès la fin de la guerre, la CGT adopte un programme minimum qui intègre la revendication de « l'extension de l'assurance sociale » avec régime unique, gestion par les assurés et système par répartition.

Il revendique « que les travailleurs victimes d'accidents du travail touchent la totalité de leurs salaires... que les maladies professionnelles soient assimilées aux accidents du travail. Que tout travailleur ait droit à une retraite lui permettant de vivre normalement... ».

Le débat sur les assurances sociales va donc se poursuivre pendant près de 10 ans.

Le débat va donc se mener durant toute cette période.

L'élaboration et l'adoption de la loi

Dans la CGT, c'est Georges Busson qui devient le défenseur compétent de la loi sur les assurances sociales.

Dès le départ, un débat décisif doit être tranché : cotisations du seul patronat ou cotisations ouvrières et patronales.

Finalement la CGT accepte la cotisation ouvrière « *parce que la cotisation ouvrière marque la frontière qui sépare l'assistance de l'assurance sociale. Parce que la cotisation ouvrière ouvre un droit gestionnaire dans les caisses et les offices que la loi institue. Mais aussi parce que depuis 1910 la tradition de la cotisation ouvrière s'est sans cesse confirmée.* » C'est le cas notamment chez les mineurs, les cheminots, les fonctionnaires.

Un autre aspect du débat porte sur la gestion de ces assurances. Certains veulent que ce soient les sociétés mutuelles qui aient le monopole de leur mise en œuvre. D'ailleurs le Président de la Fédération des mutuelles conclura son congrès en 1926 en ces termes : « La Mutualité ne participera jamais à l'œuvre des Assurances sociales si le parlement n'accepte pas les amendements déposés. »

Finalement le projet de loi déposé en 1927 aboutit en fait à deux lois, la première votée le 5 avril 1928, complétée par une seconde le 30 avril 1930, qui organisent lesdites assurances

Le contenu en est assez simple : ces lois protègent les travailleurs des secteurs industriels et commerciaux dont les salaires sont inférieurs à un certain revenu dit « plafond d'affiliation » ;

Ces assurances sociales ne sont pas obligatoires. C'est un acte volontaire, collectif et solidaire : l'affiliation se faisait par entreprise. Elles sont financées par un pré-

lèvement de 5 % auprès des patrons et une cotisation ouvrière équivalente ; les fonds de l'assurance-maladie étaient répartis, tandis que ceux de la vieillesse fonctionnaient par capitalisation.

Il s'agit d'un bouleversement incontestable pour des millions de familles ouvrières que la maladie ou la maternité condamnait à la misère. À peu près à la même époque (1932), les premières lois organisant les Allocations familiales sont mises en place.

Ces lois représentent, malgré des insuffisances notoires comme l'absence de toute assurance-chômage, une certaine faiblesse des prestations ou l'extrême morcellement des caisses primaires, un acquis considérable du mouvement ouvrier.

C'est une loi de compromis, mais qui, malgré des insuffisances notoires comme l'absence de toute assurance chômage, une faiblesse certaine des prestations ou le morcellement des caisses primaires, constitue un acquis extrêmement important pour la classe ouvrière.

Pas étonnant qu'elle suscite l'opposition du grand patronat, des catholiques, des médecins et de la Mutualité dans son ensemble, mais aussi... des dirigeants de la CGTU qui voit dans cette loi « une loi fasciste... ».

Il faudra d'ailleurs attendre la réunification des deux CGT en mars 1936 pour voir les dirigeants du PCF reconnaître le bien-fondé de la loi et demander son amélioration.

Les insuffisances, évoquées plus haut, sont constamment rappelées en particulier par Georges Busson qui n'aura de cesse, durant la guerre et à la Libération d'œuvrer pour élaborer un plan complet d'une sécurité sociale débarrassée de toute ingérence privée.

77
MILLIARDS

LES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES : EXORBITANTES !

77 Milliards d'euros c'est le coût pour les finances publiques des exonérations de cotisations sociales en 2025. De nombreuses études ont conclu à l'absence d'effets sur l'emploi et la compétitivité des exonérations de cotisations, en particulier celles se situant au-delà de 1.6 du Smic.

Depuis 2019 les exonérations de cotisations ont augmenté de 26%. Elles étaient alors de **61 milliards d'euros !**

La part des exonérations non compensées est seule responsable du déficit de la Sécurité sociale depuis 2018. Son coût est passé de **10 milliards d'euros en 2018 à 19 milliards en 2023**, une perte de recettes supérieure au déficit cumulé de la Sécurité sociale (hors Covid).

Ce système, en plus d'être très coûteux, encourage la création d'emplois à bas salaires. Les entreprises, subventionnées pour embaucher près du Smic, sont incitées à externaliser et à sous-traiter.

En période d'inflation, les employeurs ont intérêt à limiter les hausses de salaires sous le Smic, car cela compresse les grilles salariales et leur permet de bénéficier de nouvelles exonérations.

100
MILLIARDS

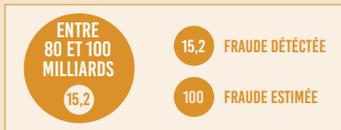
ÉVASION FISCALE

Au niveau mondial, l'évasion fiscale des multinationales (dans les paradis fiscaux) est estimée à **1000 milliards** de dollars par an.

En France, la fraude fiscale est estimée entre **80 et 100 milliards** d'euros par an.

Pour FO, la lutte contre la fraude fiscale est un enjeu majeur de souveraineté et de redressement des comptes publics, ainsi qu'une condition essentielle pour faire respecter le principe d'égalité devant l'impôt.

À l'heure où le gouvernement cherche plus de **30 milliards** sur la dépense publique, il serait temps de s'attaquer réellement à la lutte contre l'évasion fiscale (fraude, optimisation) des grands groupes et très hauts patrimoines, champions de l'évitement fiscal.



-9 %

FONCTION PUBLIQUE, UN PROBLÈME D'ATTRACTIVITÉ ?

Ces dernières années témoignent d'une certaine constance dans les décisions prises par les gouvernements : gel du point d'indice, limitation des embauches, réformes inspirées du « *new public management* » etc.

L'année 2025 sera une nouvelle année blanche pour la rémunération des agents de la fonction publique.

Le point d'indice qui sert de base à la rémunération des fonctionnaires est pourtant loin d'avoir suivi l'inflation.

Le pouvoir d'achat du point d'indice poursuit donc sa baisse, comme depuis 30 ans, **affichant près de 9% de perte rien que depuis 2019.**

La rémunération totale des fonctionnaires (incluant l'avancement à l'ancienneté, les primes ou encore la garantie individuelle de pouvoir d'achat) a progressé plus de deux fois moins vite que celle du secteur privé entre 2011 et 2021.

155
MILLIARDS

DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE ROUGE... À QUI LA FAUTE ?

C'est le montant du déficit public en milliards d'euros en 2023.

C'est aussi **5.5% du PIB**, un record hors période de récession.

Il a été creusé de près de **100 milliards d'euros** depuis 2019.

Le déficit était alors de 58.2 milliards d'euros.

Le creusement des déficits ne provient pas d'une hausse incontrôlée des dépenses mais d'une baisse des recettes.

Elles sont stables depuis 2017 passant en proportion du PIB de **57.6% à 57% en 2023.**

Il n'en demeure pas moins que le déficit public est instrumentalisé pour justifier une politique de coupes dans les dépenses publiques, notamment sociales.

FO

FORCE OUVRIÈRE
SECTEUR DE L'ÉCONOMIE ET DU SERVICE PUBLIC

DÉCHIFFRER
L'ÉCONOMIE
EN 2025

AFFIRMER NOS
REVENDECTIONS

FO

50
MILLIARDS

LES PROFITS ONT NOURRI L'INFLATION

Le taux de marge des entreprises atteint **33% de la richesse produite en 2023**. La hausse du taux de marge des entreprises^{*} est de **deux points de PIB depuis 2019**, soit l'équivalent de **50 milliards d'euros**.

Que s'est-il passé ?

- la hausse brutale des prix de l'énergie et des matières premières a été en grande partie répercutée par les entreprises ;
- contrairement aux chocs pétroliers des années 70, l'inflation a été un moyen pour elles de maintenir leurs profits dans un contexte de baisse de la productivité et de stagnation économique ;
- le phénomène concerne surtout les plus grosses d'entre elles, souvent donneuses d'ordre dans les secteurs de l'agroalimentaire, du raffinage et du transport maritime.

60 %

INÉGALITÉS : LE RETOUR À UNE SOCIÉTÉ D'HÉRITIERS

L'héritage joue un rôle prépondérant dans la constitution du patrimoine. **Aujourd'hui 60% du patrimoine total des ménages en France est hérité.**

- Cette proportion était de 35% au début des années 70.
- 40% des Français n'héritent de rien.
- Le top 1% des héritiers recevront 4.2 millions d'euros en moyenne. C'est 13 millions d'euros pour le top 0.1%.

Autrement dit, les grandes fortunes sont avant tout le fruit d'un précédent héritage. Une situation qui favorise la constitution de dynasties familiales et accroît de façon considérable les inégalités sociales.

Rappelons que la France est un des pays au monde comptant le plus de milliardaires !

En 2021, **92% du patrimoine total brut était détenu par la moitié des ménages les plus riches. 15% du patrimoine total est détenu par 1% de la population !**

100
MILLIARDS

DIVIDENDES : LES CHIFFRES VERTIGINEUX DU CAC 40

L'année 2024 est un record historique pour le CAC 40 qui a reversé près de **100 milliards d'euros** à ses actionnaires.

Ces versements se sont accrus de 60% depuis 2019.

Cette distribution a pris la forme de dividendes pour **73 milliards d'euros** et de rachats d'actions pour **25 milliards d'euros**.

À l'heure où les plans de licenciements se multiplient, les entreprises du CAC 40 ont ainsi reversés **66% des bénéfices** à leurs actionnaires.

Ces chiffres illustrent la prédation qu'opère la finance sur les richesses produites par les travailleurs.

*La part des profits dans la valeur ajoutée.